



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

Cent trente-huitième session

Rome, 10-11 mai 2023

Procès-verbal de la cent vingtième session du Comité de l'évaluation

Cote du document: EB 2023/138/R.18

Point de l'ordre du jour: 14 a)

Date: 8 mai 2023

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Indran A. Naidoo

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: i.naidoo@ifad.org

Nigel Brett

Directeur

Division des politiques et des résultats
opérationnels

courriel: n.brett@ifad.org

Procès-verbal de la cent vingtième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations tenues par le Comité de l'évaluation à sa cent vingtième session, qui s'est déroulée à la fois en présentiel et en ligne le 4 avril 2023.
2. Le procès-verbal, qui a été approuvé par le Comité, sera présenté pour information au Conseil d'administration.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

3. Ont participé à la session les membres du Comité représentant le Cameroun, la France, l'Indonésie, l'Irlande, le Mexique (présidence), le Nigéria, le Royaume des Pays-Bas et la Suisse. Étaient également présents, à titre d'observateurs, les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, de la Chine, du Danemark, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République dominicaine et du Royaume-Uni. Ont en outre assisté à la session le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), le Directeur adjoint d'IOE, le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, la Vice-Présidente adjointe responsable du Département de la stratégie et des savoirs, le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels, la Directrice de la Division recherche et évaluation de l'impact, la Secrétaire du FIDA par intérim et d'autres membres du personnel du Fonds.
4. Le président a pris acte de la contribution du représentant du Royaume des Pays-Bas, M. Eric Hilberink, ainsi que de celle du représentant du Cameroun, M. Médi Moungui, et a remercié les deux représentants de l'appui qu'ils prêtaient au Comité. Il a été noté que l'Égypte remplacerait le Cameroun à la session suivante.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (EC 2023/120/W.P.1)

5. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document EC 2023/120/W.P.1. Le président a encouragé les membres du Comité à mettre en avant durant les débats les messages clés qu'ils voulaient transmettre, de sorte que ces messages figurent dans le procès-verbal.

Point 4 de l'ordre du jour: Évaluation au niveau de l'institution 2022 sur l'expérience du FIDA en matière de décentralisation (EC 2023/120/W.P.3 + Add.1)

Messages clés:

- Le Comité de l'évaluation a accueilli avec satisfaction l'évaluation au niveau de l'institution 2022 sur l'expérience du FIDA en matière de décentralisation, ainsi que la réponse de la direction à ce sujet. Les membres ont réaffirmé très clairement qu'il était indispensable de procéder à la décentralisation si l'on voulait que le FIDA puisse s'acquitter de sa mission et optimiser les retombées de ses activités. Néanmoins, ils ont souligné qu'il convenait d'examiner plus avant la façon dont renforcer et approfondir le processus de décentralisation, ainsi que de tenir compte à l'avenir des enseignements tirés de l'expérience.
- En ce qui concerne la communication de l'information, les membres se sont prononcés en faveur de la proposition tendant à rendre compte de la décentralisation dans un rapport annuel qui serait présenté au Conseil d'administration en décembre, ainsi qu'à donner une présentation orale en septembre sur les mesures prises pour améliorer la décentralisation et les changements apportés pour rendre le processus plus efficace. Ils ont de nouveau mis en avant le rôle important que jouait le Conseil en supervisant

la décentralisation, mais sont convenus qu'il fallait éviter de faire de la microgestion.

- Afin de mieux gérer le temps qui leur était imparti et de faciliter la tenue de débats structurés, les membres se sont attachés avant tout à donner leur avis sur les six recommandations qui figuraient dans le rapport d'évaluation.
- **Recommandation 1.** La recommandation devrait être appliquée, tout en tenant compte des particularités des bureaux de pays et des bureaux régionaux, qui sont adaptés aux contextes nationaux et régionaux. En outre, les membres ont demandé à la direction d'aborder dans le rapport annuel des questions relatives à la structure, aux bureaux, au budget et aux ressources humaines. Les membres ont dit apprécier que la direction souscrive à la recommandation.
- **Recommandation 2.** La recommandation devrait être appliquée et, outre les rapports périodiques, des informations actualisées issues des systèmes existants devraient être régulièrement communiquées aux membres pour éclairer la prise de décisions. Il a été fait remarquer que les systèmes d'information pouvaient aider les membres à suivre l'initiative de décentralisation et permettre de bien contrôler les progrès accomplis et cerner les difficultés rencontrées.
- **Recommandation 3.** Les membres ont approuvé la recommandation, y compris le caractère adaptatif de la réponse de la direction. Ils ont dit apprécier que la direction souscrive à la recommandation.
- **Recommandations 4 et 5 (qui ont été examinées ensemble, car elles concernent toutes deux la gestion des ressources humaines):** Les membres ont approuvé les recommandations et constaté combien il importait de bien communiquer avec le personnel du FIDA et de définir clairement les attentes. Il a été souligné que les réaffectations devaient se faire selon un calendrier annuel précis, de façon à rendre ces réaffectations plus prévisibles et à mieux garantir la continuité des opérations du FIDA. En outre, les membres ont insisté sur l'importance de proposer des mesures d'incitation au personnel concerné, selon qu'il convenait, ainsi que tenir compte du bien-être familial.
- **Recommandation 6.** Le Comité a pris note de la recommandation sur le rôle du Conseil d'administration et est convenu que ce dernier avait suivi de près la décentralisation depuis l'approbation de celle-ci. Il a été indiqué que le Conseil continuerait d'assurer sa fonction de surveillance, tout en évitant la microgestion, et discuterait des indicateurs à adopter aux fins de l'établissement de rapports avec la direction du FIDA, ainsi que de la nature des informations à fournir et de la fréquence à laquelle elles devaient être communiquées.

6. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'évaluation au niveau de l'institution 2022 sur l'expérience du FIDA en matière de décentralisation, ainsi que la réponse de la direction à ce sujet, et a réaffirmé que la décentralisation était une étape indispensable pour assurer l'avenir du Fonds. Les membres ont répété qu'il fallait désormais convenir de solutions et de moyens de mise en œuvre pour garantir que ce processus respecte les principes et les objectifs établis. Il a été fait remarquer que la décentralisation posait des difficultés du point de vue des ressources humaines et de la satisfaction du personnel. Les obstacles créés par la pandémie de COVID-19 ont également été évoqués. Les membres ont dit être conscients des mesures prises par la direction pour faire avancer la décentralisation, mais ont aussi constaté qu'une amélioration continue était nécessaire, en particulier s'agissant d'apporter des réponses aux préoccupations du personnel.

7. Les membres ont fait observer que davantage de travaux d'évaluation devraient être menés en vue d'aider à repérer les risques et à établir des indicateurs de mesure et des hypothèses relatives aux coûts, ainsi que des prévisions plus détaillées et plus exactes sur la base de l'expérience et des données acquises par le FIDA. Ils ont ajouté qu'un grand nombre d'indicateurs figurant dans le rapport ne permettaient pas de procéder à une analyse rigoureuse.
8. Les membres se sont demandé si le FIDA devrait avoir des bureaux dans chaque région, car la décentralisation ne serait pas forcément efficace dans certains contextes. Ils se sont également penchés sur la priorité à accorder aux régions et aux pays en situation de fragilité touchés par des crises prolongées. Les membres ont demandé à recevoir plus d'informations sur le rôle des administrations locales dans la définition du type de bureaux dont avait besoin le FIDA, sachant que l'un des principaux facteurs de réussite des programmes du Fonds était la participation des pouvoirs publics.
9. En réponse aux questions concernant l'emplacement des bureaux, la direction a rappelé que, dans un premier temps, le FIDA avait mis en place des pôles, puis avait constaté que son personnel technique était trop sollicité. C'est pourquoi le Fonds avait établi des bureaux régionaux et des bureaux multipays. Il a été ajouté que le plan de recalibrage du FIDA permettrait de mieux déterminer la façon dont les ajustements devraient se faire à l'avenir.
10. Pour ce qui est du budget et de la comptabilité, le Comité est convenu qu'il serait plus judicieux d'utiliser et d'améliorer les plateformes et applications actuellement exploitées pour mieux suivre les progrès accomplis et les coûts relatifs à la décentralisation, plutôt que d'acquérir de nouveaux systèmes de comptabilité.
11. Les membres ont demandé à recevoir davantage de données sur la cartographie et le personnel pour mieux comprendre les étapes de la réaffectation, ainsi que les préoccupations y relatives. Un membre a invité la direction à mettre au point des systèmes d'information qui pourraient aider les membres à suivre l'initiative de décentralisation et permettre de bien contrôler les progrès accomplis et cerner les difficultés rencontrées. Il pourrait s'agir d'une carte interactive régulièrement actualisée, qui serait mise à disposition sur la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA pour donner des informations sur le nombre de membres du personnel, les intitulés de poste et l'état d'avancement de la signature des accords avec les pays hôtes. Un tel outil de suivi permettrait aux États membres d'avoir une vision plus globale de la mise en œuvre et donc au Conseil d'administration et à la direction de tenir des débats plus stratégiques.
12. Les membres du Comité étaient également d'avis qu'il fallait examiner les retombées du processus sur les effectifs et sur le recrutement. À ce sujet, la direction est convenue de fournir des informations actualisées sur les cartes des bureaux de pays, soit par l'intermédiaire de la plateforme interactive réservée aux États membres et du tableau de bord en ligne du FIDA, soit sous la forme d'un résumé figurant dans le rapport annuel.
13. Eu égard aux préoccupations exprimées par les membres du Comité concernant la communication en temps voulu au personnel du FIDA d'informations sur les réaffectations et concernant le bien-être des membres du personnel et de leurs familles, la direction a assuré au Comité qu'une procédure et un calendrier clairs avaient été établis et communiqués aux membres du personnel: les décisions sont prises en décembre et les membres du personnel sont censés déménager en juin, ce qui laisse largement assez de temps pour l'organisation et garantit que le transfert des tâches se fasse sans heurt. En réponse à plusieurs préoccupations communes, la direction a informé les membres du Comité que le FIDA avait renforcé les procédures d'entrée en fonctions et l'aide apportée pendant cette phase, et mettait à disposition du personnel des supports de communication supplémentaires sur une page intranet prévue à cet effet.

14. Les membres ont dit avoir conscience du rôle de surveillance essentiel que jouait le Conseil d'administration en continuant de suivre de près la décentralisation, puisqu'il s'agissait d'une initiative institutionnelle centrale. Plusieurs membres se sont interrogés sur la raison d'être de la recommandation 6. IOE a indiqué que l'objectif était de définir dans les grandes lignes ce que le Conseil pouvait demander à la direction de produire pour qu'il puisse ainsi améliorer la surveillance, formuler des recommandations et prendre des décisions éclairées.
15. Afin que les progrès réalisés soient mieux contrôlés, la direction est convenue de choisir plusieurs indicateurs clés devant faire l'objet d'un suivi et de comptes rendus, de façon à donner au Conseil d'administration des éléments utiles sur les procédures et systèmes existants.
16. Compte tenu des échanges détaillés déjà tenus et de l'importance du sujet, le président a invité les membres à envoyer toute recommandation ou observation supplémentaire par écrit, à la Secrétaire et à lui-même, dans un délai de deux semaines, afin qu'il y soit donné suite.

Point 3 de l'ordre du jour: Document d'orientation relatif à l'évaluation thématique de la contribution du FIDA à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes (EC 2023/120/W.P.2)

Messages clés:

- Le Comité de l'évaluation a accueilli avec satisfaction le document d'orientation relatif à l'évaluation thématique de la contribution du FIDA à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes. Il était d'avis que ce document tombait à point nommé au vu de l'évolution considérable du contexte mondial depuis la dernière évaluation au niveau de l'institution.
- Le Comité a demandé des précisions au sujet de certains aspects de la portée, de la méthode et du calendrier et a souligné combien il importait qu'IOE et la direction se mettent d'accord sur la méthode à employer. IOE a fait savoir que plusieurs de ces questions avaient récemment été abordées lors d'un atelier de consultation tenu avec la direction. Il était prévu que les concertations se poursuivent et que ces aspects soient examinés plus avant dans le rapport d'évaluation.
- Les membres ont insisté sur l'importance de tenir compte, dans l'évaluation, de l'adoption au FIDA d'approches porteuses de transformations en matière de genre, adoption qui constitue un changement de paradigme. Ils ont également insisté sur le fait qu'il fallait bien diffuser et communiquer les résultats pour faciliter l'apprentissage.

17. Le Comité a accueilli avec satisfaction le document d'orientation et a mis en avant l'importance de dresser le bilan des travaux du FIDA dans le contexte de tendances mondiales plus globales et de déterminer la valeur ajoutée apportée par le Fonds en matière de genre.
18. Les membres ont soulevé plusieurs questions, à savoir: l'évaluation mènerait-elle à la révision de la politique pour l'égalité femmes-hommes? Les informations contenues dans le Manuel de l'évaluation du FIDA 2022 étaient-elles bien prises en compte dans l'évaluation proposée? L'évaluation tiendrait-elle compte de l'initiative mondiale pour l'application d'approches porteuses de transformations en matière de genre (2021-2024)? L'évaluation prendrait-elle en considération le Plan d'action de 2019 pour l'égalité des sexes? Les membres ont également évoqué la nécessité d'examiner les stratégies en faveur de l'égalité femmes-hommes adoptées par d'autres organismes ayant leur siège à Rome (OSR) et d'intégrer les dernières avancées faites par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les questions de genre.

19. Pour ce qui est de la question de savoir si l'évaluation mènerait à une révision de la politique pour l'égalité femmes-hommes, la direction a expliqué que cela dépendrait des conclusions et recommandations issues de l'évaluation.
20. IOE a précisé que le document d'orientation abordait les questions susmentionnées. En particulier, le Plan d'action du FIDA pour l'égalité des sexes (2019) serait pris en compte tout au long de l'évaluation des nouveaux projets porteurs de transformations en matière de genre. En outre, les données d'expérience des OSR et des autres organismes internationaux seraient examinées.
21. Les membres ont encouragé IOE à apporter des précisions sur les objectifs de l'évaluation et à leur associer des questions et des renseignements détaillés sur la méthode, par souci de clarté. IOE a fait remarquer que le document principal était bref car le nombre de mots était limité, mais que les appendices apportaient des informations complémentaires. Le rapport d'évaluation donnerait plus de précisions sur ces aspects.
22. Les membres du Comité de l'évaluation et la direction se sont interrogés sur le calendrier proposé et ont indiqué qu'il importait de disposer de suffisamment de temps pour collecter et analyser les données, organiser des consultations, permettre à la direction de formuler des observations et une réponse et permettre au Comité et au Conseil d'administration de procéder à un examen. IOE a précisé que le calendrier présenté dans le document d'orientation ne concernait que l'élaboration de la version définitive du rapport. Un délai supplémentaire serait accordé pour que des échanges puissent avoir lieu et que la direction puisse élaborer sa réponse. De plus, le rapport serait présenté au Comité et au Conseil d'administration en 2024, ce qui laisserait aux organes directeurs le temps d'examiner le rapport et d'en débattre.
23. En ce qui concerne la terminologie, il a été indiqué que le document devrait reprendre les termes issus d'autres documents établis au niveau intergouvernemental. IOE a précisé que les termes employés dans l'évaluation étaient les mêmes que ceux utilisés dans les documents du FIDA et provenaient notamment du glossaire sur les questions de genre mentionné dans l'appendice I du document d'orientation.
24. La direction a remercié IOE d'avoir mené un processus consultatif pour rédiger le document d'orientation et d'avoir pris en compte les observations qu'elle avait formulées. Il a été fait remarquer que l'évaluation thématique était à la fois pertinente et opportune, puisque 13 années s'étaient écoulées depuis la dernière évaluation au niveau de l'institution. La direction a encouragé IOE à se pencher sur plusieurs domaines clés, à savoir: les synergies éventuelles avec la politique révisée sur le ciblage; la façon dont le FIDA pourrait mieux traiter les questions de genre et améliorer ses travaux stratégiques; la réponse du Fonds à l'évaluation d'IOE qui concernait l'efficacité de l'action menée en faveur de l'égalité femmes-hommes et qui figurait dans le Rapport annuel 2022 sur l'évaluation indépendante au FIDA; le plan d'action visant à améliorer la parité femmes-hommes au FIDA; les principales caractéristiques des approches porteuses de transformations en matière de genre; les solutions permettant de garantir que l'action du Fonds complète celle des autres OSR. IOE a précisé que le document d'orientation couvrait ces questions et que celles-ci seraient abordées plus avant avec la direction lors des prochaines phases d'évaluation.
25. La direction a fait remarquer qu'il importait d'analyser les coûts afin de savoir si les résultats étaient proportionnels aux investissements en faveur de l'égalité femmes-hommes. IOE a répondu que la direction soulevait un point intéressant, mais que les activités d'établissement de rapports du FIDA se heurtaient à des limites en matière de données. Il n'était pas possible d'obtenir ces informations sans l'aide de la direction. Des informations plus détaillées sur les protocoles applicables aux missions sur le terrain, ainsi que sur le regroupement de données, ont été

demandées. IOE a précisé que ces informations seraient fournies dans le cadre d'échanges futurs avec la direction, conformément à la pratique habituelle.

Point 5 de l'ordre du jour: Document d'orientation relatif à l'évaluation au niveau de l'institution sur la gestion des connaissances au FIDA (EC 2023/120/W.P.4)

Messages clés:

- Les membres du Comité de l'évaluation ont accueilli avec satisfaction le document d'orientation relatif à l'évaluation au niveau de l'institution sur la gestion des connaissances au FIDA et étaient d'avis que le rapport couvrait un thème particulièrement pertinent.
- Les membres ont souligné à quel point il importait de recevoir des produits à visée pratique et auxquels on pouvait donner suite si l'on voulait que le FIDA puisse mener sa mission, et combien il était primordial de formuler des recommandations devant aboutir à une action concrète.
- Les membres sont convenus qu'il fallait effectivement veiller à la cohérence de la méthode utilisée dans les régions et les pays, de sorte que l'évaluation soit représentative de situations particulières.

26. Le Comité a accueilli avec satisfaction le document d'orientation relatif à l'évaluation au niveau de l'institution sur la gestion des connaissances au FIDA, et a souligné qu'il importait d'évaluer l'impact du recours à de bonnes pratiques de gestion des connaissances dans les opérations du Fonds, ainsi que leur impact sur les ruraux pauvres.
27. Les membres ont demandé si les recommandations issues des précédentes évaluations de gestion des connaissances avaient été prises en compte dans le document d'orientation. De plus amples informations sur les critères ayant servi à choisir les pays pour les études de cas ont été demandées. IOE a expliqué qu'il s'agissait de la première évaluation approfondie de la gestion des connaissances au FIDA, mais que les conclusions pertinentes issues des précédentes évaluations réalisées au niveau des pays et de l'institution et issues également du Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA avaient été examinées.
28. En réponse à une question posée par les membres au sujet du calendrier de l'évaluation (qui s'étale sur deux ans), IOE a précisé que ce délai comprenait le processus de consultation préliminaire avec la direction servant à définir les domaines concernés et à déterminer la façon dont IOE pourrait apporter une valeur ajoutée à la suite donnée à l'examen à mi-parcours de la stratégie de gestion des savoirs.
29. La direction a accueilli avec satisfaction le document d'orientation et a dit apprécier qu'IOE ait tenu compte de nombreuses questions et difficultés soulevées depuis l'examen à mi-parcours de 2022. Il a été estimé que l'évaluation survenait au bon moment car un nouveau plan d'action relatif aux connaissances était à l'étude pour 2023-2025. Il importait que l'évaluation aboutisse à des recommandations tournées vers l'avenir, afin que le FIDA soit apte à faire face aux défis futurs et tire le meilleur parti de la valeur ajoutée qu'il apportait grâce à sa fonction de gestion des connaissances. La direction a également souligné qu'il fallait formuler des recommandations pratiques qui faciliteraient les travaux du Département de la stratégie et des savoirs. Elle s'est réjouie qu'il soit prévu d'étudier le rôle de la gestion des connaissances dans le contexte de la décentralisation, notamment la façon dont les outils et méthodes de gestion du savoir pourraient être adaptés à des contextes donnés. Il a été convenu que l'activité d'apprentissage proposée après l'achèvement du rapport était effectivement importante au regard de la sensibilisation et de la mise en œuvre des recommandations.

30. En réponse aux questions des membres, IOE a indiqué que les pays faisant l'objet d'études de cas avaient été choisis en fonction, par exemple, de leurs revenus et de la présence du FIDA dans le pays, en vue de rendre compte de la diversité des pratiques et des contextes. Il a également indiqué qu'en plus des études de cas, des groupes de discussion seraient mis sur pied pour donner une vue de portée institutionnelle des questions transversales de gestion des connaissances. Il a constaté que le personnel du FIDA sur le terrain souhaitait vivement mieux comprendre la gestion du savoir et de quelle façon il pouvait optimiser son rôle au niveau des pays.

Point 6 de l'ordre du jour: Présentation orale sur l'évaluation de l'impact de FIDA12

Messages clés:

- Le Comité de l'évaluation a accueilli avec satisfaction la présentation orale sur l'évaluation de l'impact de FIDA12 et a demandé que le sens donné au mot « impact » soit élargi, au vu des événements actuels. Les membres apprécieraient de recevoir plus d'informations qui contribueraient à expliquer et à interpréter l'absence de résultats positifs.
- Le Comité a demandé que l'accent soit davantage mis sur les services financiers, les initiatives de gestion des risques, les questions d'assurance et de crédit agricoles et l'inclusion de questions supplémentaires que les données issues de l'évaluation de l'impact pourraient concerner.

31. Les membres ont accueilli avec satisfaction la présentation orale sur l'évaluation de l'impact de FIDA12 et ont demandé à la direction d'expliquer davantage en quoi les conclusions étaient liées au processus global de gestion des connaissances. La direction a expliqué que la Division recherche et évaluation de l'impact du FIDA œuvrait à produire des données, des connaissances et des données probantes ayant trait aux objectifs stratégiques du Fonds. En outre, la direction a souligné qu'il fallait regrouper les enseignements tirés des données et connaissances issues de l'évaluation de l'impact d'autres divisions, et les mettre à profit pour rendre le FIDA apte à s'acquitter de ses fonctions opérationnelles.
32. La direction a précisé que l'indicateur de niveau supérieur que le FIDA s'attachait à mesurer était la mobilité économique. Dans ce contexte, les indicateurs de niveau II du Cadre de gestion des résultats à l'examen étaient l'accès aux marchés, la capacité de production et la résilience. Par ailleurs, il a été convenu que la biodiversité était un domaine central qui avait gagné en importance et en visibilité.
33. En réponse à une question sur la manière dont le FIDA expliquait et interprétait l'absence de résultats positifs pour certains indicateurs, la direction a fait remarquer que les évaluations de l'impact du Fonds ciblaient notamment les domaines où des améliorations étaient requises. De plus, elle a rappelé que, si l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture s'intéressait davantage à l'espace mondial normatif, le FIDA, lui, portait son attention sur les données touchant ses bénéficiaires dans les zones rurales.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

34. Pour ce qui est du programme de travail de 2023, IOE a informé les membres que, comme il avait été prévu lors de la session du Conseil d'administration en décembre et annoncé lors de la session du Conseil des gouverneurs en février, l'évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) relative à Haïti avait été mise en suspens en raison de problèmes de sécurité dans le pays. À la place, IOE avait entrepris une nouvelle ESPP concernant la République de Türkiye. En outre, une ESPP ayant trait à la République dominicaine débiterait à la fin de 2023 et se poursuivrait en 2024. IOE a ajouté que l'ESPP relative au Kirghizistan serait

inscrite à l'ordre du jour provisoire de la session du Comité de l'évaluation prévue pour le 21 juin. Le Comité a accepté les changements susmentionnés.

35. Pour des questions d'emploi du temps, la Secrétaire du FIDA par intérim a proposé aux membres que la cent vingt-troisième session du Comité de l'évaluation se tienne le vendredi 6 octobre plutôt que le jeudi 2 novembre comme il était initialement prévu. Les membres ont approuvé ce changement. La Secrétaire du FIDA par intérim a indiqué que la nouvelle date serait communiquée sur la plateforme interactive réservée aux États membres.

Clôture de la session

36. Le Bureau de la Secrétaire communiquerait aux membres du Comité de l'évaluation le projet de procès-verbal de la session, y compris les messages clés, pour approbation. La version définitive du procès-verbal serait transmise au Conseil d'administration à titre d'information à sa cent trente-huitième session.